

Programme Local de l'Habitat (PLH)

Communauté de Communes Sud Vendée Littoral

CONTEXTE

Le PLH a été approuvé par le conseil communautaire le 4 juillet 2024. Il couvre le territoire de la Communauté de communes Sud Vendée Littoral regroupant 44 communes pour plus de 56 646 habitants (DGF-population totale au 01/01/2024).

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Ce PLH non obligatoire couvre la période 2024-2029. Il doit permettre à la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral de se doter d'ores et déjà d'une véritable stratégie en matière d'habitat et de foncier. A la suite du diagnostic, des enjeux sont ressortis. Ils ont été traduits en objectifs.

Les objectifs de ce PLH :

- ✓ Redynamiser la croissance démographique sur l'ensemble du territoire ;
- ✓ Maitriser le foncier et offrir une qualité urbaine ;
- ✓ Diversifier l'offre et favoriser les parcours résidentiels ;
- ✓ Agir sur le parc existant ;
- ✓ Répondre aux besoins spécifiques de certaines populations.

Les orientations du PLH

